



Bruxelles, le 1^{er} juillet 2019
(OR. en)

10738/19

ENER 395
WTO 188
FDI 18

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	9305/19 + ADD 1
Objet:	Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations sur la modernisation du traité sur la Charte de l'énergie - Décision du Conseil - Décision des représentants des gouvernements des États membres qui sont parties au traité sur la Charte de l'énergie - Directives de négociation <i>Adoption</i>

1. Le 14 mai 2019, la Commission a présenté au Conseil une recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations sur la modernisation du traité sur la Charte de l'énergie ainsi qu'une annexe où figure le texte des directives de négociation¹.
2. La proposition a été examinée au sein du groupe "Énergie" et du Comité de la politique commerciale (Services et investissements), qui l'ont tous deux révisée. Une décision des représentants des gouvernements des États membres qui sont parties au traité sur la Charte de l'énergie a été proposée pour ce qui relève de la compétence des États membres².

¹ Doc. 9305/19 + ADD 1

² Doc. 10747/19 LIMITE

3. Un accord sur le texte du projet de décision du Conseil et de décision des représentants des gouvernements des États membres qui sont parties au traité sur la Charte de l'énergie a été dégagé à l'issue d'une procédure de silence informelle au sein du groupe "Énergie" le 26 juin 2019.
4. Un accord sur les éléments des directives de négociation liés au commerce (à savoir la protection des investissements, le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (RSE), l'organisation d'intégration économique régionale (OIER), le pré-investissement et le transit) a été dégagé au sein du Comité de la politique commerciale (Services et investissements) à l'issue d'une procédure de silence informelle le 28 juin 2019. Un accord sur les éléments des directives de négociation liés à l'énergie (à savoir le processus des négociations, la nature et la portée de l'accord, les principes généraux et les objectifs, les définitions des termes "charte" et "activité économique du secteur de l'énergie" et la suppression de dispositions obsolètes) a été dégagé au sein du groupe "Énergie" à l'issue d'une procédure de silence informelle le 2 juillet 2019.
5. Sous réserve de confirmation par le Coreper, le Conseil est invité à:
 - adopter la décision du Conseil dont le texte figure dans le document 10745/19 LIMITE et les directives de négociation qui l'accompagnent, dont le texte figure dans le document 10745/19 ADD 1 LIMITE³;
 - rendre les directives de négociation publiques après leur adoption, étant entendu que cette décision ne constitue pas un précédent pour d'autres directives de négociation et que toute décision de divulguer d'autres directives de négociation sera prise au cas par cas, en conciliant l'impératif de transparence et la nécessité d'un certain niveau de confidentialité afin de garantir l'efficacité des négociations.

³ Note: Le texte de la décision du Conseil (à l'exclusion des directives de négociation) et le texte de la décision des États membres font actuellement l'objet d'une mise au point par les juristes-linguistes. En outre, le texte de la décision du Conseil, celui de la décision des États membres et celui des directives de négociation sont en cours de traduction.

6. Les États membres qui sont parties au traité sur la Charte de l'énergie, réunis au sein du Coreper, sont également invités à approuver le projet de décision des représentants des gouvernements des États membres qui sont parties au traité sur la Charte de l'énergie et à recommander aux représentants des gouvernements des États membres qui sont parties au traité sur la Charte de l'énergie, réunis au sein du Conseil:
- d'adopter la décision des représentants des gouvernements des États membres qui sont parties au traité sur la Charte de l'énergie, dont le texte figure dans le document 10747/19 LIMITE³.

Le Parlement européen sera informé et les décisions lui seront transmises.
